

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis relatif à l'accès par la voie du détachement au corps des secrétaires de chancellerie en faveur des fonctionnaires en situation de handicap

NOR : EAEA2133985V

En application de l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, un accès par la voie du détachement au corps des secrétaires de chancellerie en faveur des fonctionnaires en situation de handicap est prévu au titre de l'année 2022.

Le nombre total de places offertes au détachement est fixé à : 2

CATEGORIE	NIVEAU DE DIPLOME REQUIS	DATE LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES (*)	ENTRETIEN de présélection et AUDITION devant la commission de recrutement (sur convocation)	PRISE DE FONCTIONS des personnes recrutées (prévisionnelle)
B	Bac (+ maîtrise de l'anglais)	Jusqu'au 31 mars 2022 à 23h59	Avril - mai 2022	Juin - juillet 2022

(*) heure d'envoi du courrier électronique faisant foi.

Conditions d'inscription :

Les candidats et les candidates doivent remplir les conditions suivantes :

- détenir la qualité de fonctionnaire ;
- justifier, au 1^{er} janvier 2022, de quatre années de services publics ;
- appartenir à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) définies à l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019.

Les services accomplis à l'étranger en qualité d'agent ou d'agent de droit local ne sont pas considérés comme des services publics.

Constitution des dossiers de candidature :

Les personnes intéressées devront adresser au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, direction des ressources humaines, bureau RH1B, par courrier électronique à l'adresse pole-diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr, jusqu'au 31 mars 2022 à 23 h 59 (heure d'envoi du courrier électronique faisant foi), les pièces suivantes pour la constitution de leur dossier :

- le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle téléchargeable sur le site France Diplomatie dûment complété et signé ;
- tout document en cours de validité justifiant de l'appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 9^o, 10^o et 11^o de l'article L. 5212-13 du code du travail ;
- la copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- le cas échéant, toute attestation pertinente justifiant des stages et des formations diplômantes suivies, des expériences professionnelles actuelles et antérieures, du niveau en langues étrangères, des attestations d'employeur avec appréciations qualitatives, tout autre document de nature à justifier la situation actuelle du candidat ou de la candidate.

La maîtrise de l'anglais est nécessaire.

Les personnes intéressées indiqueront également avec précision, et de façon lisible, leurs coordonnées : adresses postale et électronique et numéros de téléphone fixe et portable.

Procédure de sélection et de recrutement :

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Les candidats et les candidates veilleront à informer l'administration de tout changement de coordonnées.

Une première sélection des candidatures sera effectuée au vu des dossiers envoyés.

Les personnes sélectionnées seront convoquées à un entretien individuel et seront soumises à une évaluation linguistique en anglais.

Le candidat retenu ou la candidate retenue sera détaché dans le corps des secrétaires de chancellerie pour une durée d'un an. Sa titularisation dans le corps des secrétaires de chancellerie sera examinée par une commission à l'issue de cette période.

Le candidat retenu ou la candidate retenue devra suivre le séminaire d'intégration des secrétaires de chancellerie ainsi qu'une formation spécifique destinée à favoriser l'intégration des agents et des agentes en situation de handicap dans la communauté de travail.

Pour plus de renseignements :

www.diplomatie.gouv.fr (rubriques « emplois, stages, concours », « travailleurs handicapés ») ou pôle égalité des chances de la direction des ressources humaines (pole-diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr).